

# ACTION URGENTE

## IRAN. UN PHYSICIEN ATTEINT D'UN CANCER A BESOIN DE SOINS

**Omid Kokabee, physicien et prisonnier d'opinion iranien, a subi l'ablation du rein droit le 22 avril. Après cinq années de négligence médicale en prison, on lui a diagnostiqué un cancer du rein à un stade avancé. Il a besoin de soins postopératoires spécialisés et d'un traitement contre le cancer. Son pronostic vital sera fortement engagé s'il retourne en prison.**

En avril 2016, l'avocat d'**Omid Kokabee**, Saeed Khalili, a annoncé que ce physicien de 33 ans souffrait d'un cancer du rein à un stade avancé, qui avait nécessité l'ablation immédiate de l'organe touché. Depuis cinq ans, Omid Kokabee se plaignait de douleurs au rein et à l'estomac en détention mais il avait toujours été privé de soins médicaux spécialisés, notamment d'exams de diagnostic. Il a finalement été autorisé à passer une échographie le 26 novembre 2015 à l'hôpital Taleghani (Téhéran), qui a révélé une tumeur de grande dimension au rein droit. Bien que ses médecins lui aient prescrit un examen d'imagerie par résonance magnétique (IRM) afin de déterminer la nature de la tumeur, le procureur général de Téhéran n'a donné son accord que le 8 avril 2016. C'est lors de cet examen qu'un carcinome à cellules rénales (cancer du rein) a été diagnostiqué. Depuis l'ablation de sa tumeur, le 22 avril, il se trouve à l'hôpital universitaire de Sina et Amnesty International croit savoir qu'il récupère bien. Toutefois, son traitement pourrait être perturbé à tout moment car cet homme risque d'être renvoyé en prison pour purger le reste de sa peine.

Omid Kokabee attendait depuis des années de passer des examens spécialisés dans un hôpital doté d'un service d'urologie mais les autorités le lui avaient toujours refusé. Elles n'avaient pas donné suite non plus à ses demandes de permission pour raisons de santé. Depuis le début de son incarcération, Omid Kokabee a eu des calculs rénaux et du sang dans les urines à plusieurs reprises. Par conséquent, il s'est rendu maintes fois à l'infirmerie de la prison en se plaignant de douleurs au rein et à l'estomac mais les médecins ne l'ont jamais examiné correctement et se sont contentés de lui prescrire des antalgiques. S'il avait bénéficié des soins médicaux nécessaires en temps voulu, notamment d'exams de diagnostic, son cancer aurait peut-être été diagnostiqué à un stade plus précoce et traité avant qu'il ne se développe davantage. Omid Kokabee souffre de plusieurs autres problèmes de santé, notamment de palpitations, d'un manque de souffle, de douleurs et d'une sensation d'oppression au niveau de la poitrine, ainsi que de douleurs articulaires migratrices (douleurs qui se déplacent d'une articulation à l'autre dans tout le corps). Depuis le début de son incarcération, il se plaint de douleurs dentaires aiguës et a perdu quatre dents. Il a besoin de soins sur quatre autres dents. Il faut aussi qu'il passe des examens pour ses palpitations, ce qui ne peut être fait qu'à l'extérieur de la prison.

Omid Kokabee est un prisonnier d'opinion, détenu seulement pour des charges fallacieuses liées à son refus de travailler sur des projets militaires en Iran et aux contacts qu'il entretient de façon légitime avec des établissements universitaires situés en dehors du pays.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités iraniennes à libérer Omid Kokabee immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression et d'association ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il continue à recevoir les soins médicaux spécialisés dont il a besoin à l'extérieur de la prison.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 JUIN 2016 À :**

Guide suprême de l'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,***

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,***

**Copies à :**

Président de la République

Hassan Rouhani

**Veillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (voir liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis.**

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 244/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE13/052/2014/fr/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## IRAN. UN PHYSICIEN ATTEINT D'UN CANCER A BESOIN DE SOINS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Omid Kokabee a souffert de problèmes rénaux dans son enfance, notamment d'un calcul à l'âge de sept ans. Il n'a plus connu aucun problème de ce type jusqu'à son incarcération, en 2011, mais à partir de cette date, il a eu un calcul par an. Son état de santé s'est dégradé du fait des mauvaises conditions régnant dans la section 7 de la prison d'Evin, à Téhéran, où il est détenu.

Cet homme menait des études postdoctorales aux États-Unis lorsqu'il a été arrêté en janvier 2011, alors qu'il était rentré en Iran pour voir sa famille. Il a été maintenu à l'isolement pendant 15 mois, a subi de longs interrogatoires et a été poussé à faire des « aveux ». En mai 2012, à l'issue d'un procès inique devant un tribunal révolutionnaire, pendant lequel aucun élément à charge n'a été présenté, Omid Kokabee a été condamné à 10 ans de prison en raison de ses « liens avec un gouvernement hostile ». Sa peine a ensuite été confirmée par la 36<sup>e</sup> chambre de la Cour d'appel siégeant à Téhéran, en août 2012.

En octobre 2014, la 36<sup>e</sup> chambre de la Cour suprême a accepté qu'Omid Kokabee soit rejugé, comme il l'avait demandé. Dans sa décision, la Cour suprême a indiqué, en premier lieu : « Aucun État n'est actuellement hostile à l'Iran et les différences politiques avec d'autres États ne constituent pas une marque d'hostilité. » Elle a ajouté que les juridictions inférieures avaient interprété de manière erronée le concept de « liens avec un gouvernement hostile ». Deuxièmement, la Cour suprême a estimé que, comme Omid Kokabee l'avait déclaré pour sa défense, il n'avait pas accès à des informations classifiées ou confidentielles qu'il aurait pu communiquer à un quelconque « gouvernement hostile ». Elle a poursuivi ainsi : « Les débats, les échanges d'idées, la production de documents académiques importants et l'organisation de conférences universitaires, la réception de distinctions et de prix, et les réalisations universitaires ne sont pas des infractions. » Troisièmement, la Cour suprême a statué : « Lorsque la [seule] preuve de l'infraction est la déclaration du prévenu, toute rétractation de sa part réfutera cette preuve, à moins qu'il existe d'autres éléments ou documents [allant à l'encontre de la réfutation]. Ce n'était pas le cas en l'espèce. » Par conséquent, la Cour suprême a estimé que la peine infligée à Omid Kobabee était disproportionnée. Elle a ensuite accepté que cet homme soit rejugé et a renvoyé l'affaire devant la 54<sup>e</sup> chambre de la Cour d'appel siégeant à Téhéran en vue d'un nouveau procès. En janvier 2015, la Cour d'appel a infirmé la décision de la Cour suprême en condamnant de nouveau Omid Kokabee à 10 ans d'emprisonnement.

Interrogé par des journalistes sur l'affaire Omid Kokabee lors d'une conférence de presse tenue le 24 avril 2016, le porte-parole du pouvoir judiciaire, Gholamhossein Mohseni Eje, a indiqué : « Il a été déclaré coupable d'espionnage et condamné à 10 ans d'emprisonnement, et sa peine est définitive. » À propos de l'état de santé d'Omid Kokabee, il a dit : « Les détenus peuvent tomber malade, comme tout le monde. Si la prison dispose des installations adéquates, la personne concernée est prise en charge sur place, sinon elle est envoyée à l'extérieur. Il [Omid Kokabee] est actuellement à l'hôpital. Si l'Organisation de médecine légale estime que les conditions carcérales risquent d'aggraver l'état de santé d'un détenu, on prend la décision qui s'impose. »

Nom : Omid Kokabee  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 244/14, MDE 13/4052/2016, 17 mai 2016